

Saint-Hélen

Le conseil municipal adopte le budget 2018

Les élus de Saint-Hélen ont examiné, jeudi, le budget primitif de la commune pour 2018.

L'intégration fiscale et l'harmonisation des taux d'imposition, sur l'ensemble des communes, entraînent une baisse de ces taux pour Saint-Hélen.

La commune bénéficiera d'une compensation versée par Dinan agglomération jusqu'en 2020.

Taxe d'habitation : 14,77 % (15,32 % en 2017) ; foncier bâti : 19,17 % (19,81 % en 2017) ; foncier non-bâti : 73,18 % (75,88 % en 2017), avec un produit attendu de 362 574 €.

Le budget primitif s'équilibre à 1 010 000 € en fonctionnement, dont

476 000 € en charge de personnel. En investissement, il s'équilibre à 576 000 €, avec des travaux de voirie (40 000 €), l'aménagement du cimetière (215 000 €), l'installation de jeux extérieurs (20 000 €), la toiture de la cantine (39 000 €) et la séparation de la salle polyvalente (10 000 €).

« Il y a une dérive des charges de personnel, sans assurance qu'il n'y aura pas une érosion des recettes », a souligné Olivier Boixière. **« C'est justifié par l'accroissement du travail, tant des services techniques qu'au niveau administratif, avec l'installation de nombreuses familles dans de nouveaux lotissements »,** a expliqué Pascal Perrin.